

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D24017CCAS
Séance du 27 juin 2024 à 18 heures 30

Ce jour d'hui le vingt-sept juin de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 17/06/2024

Date d'Affichage
Le 18/06/2024

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 01/07/2024

Présents :

Membres élus :

Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie ESCORISA GRIMAUD, Marie-Thérèse FRAYSSINET,

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET,

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Michel CUPOLI, Bruno VICTORIA, Boualem MEGUENNI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Aide aux particuliers – Situation n°2

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation difficile de Mme
, domiciliée sur la commune

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation, décide de prendre en charge le paiement de la sortie au jardin des Martels le 11 juillet 2024 qui s'élève à 20 €, afin de rompre sa solitude.

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 27 juin 2024

La Vice-Présidente,
Agnès BRU



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.